Commune de Seyssel Haute-Savoie
République Française

ARRÊTÉ DU MAIRE N°48/2024

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le Code de la Route
Considérant la demande de M. KANMACHER Philippe résidant au 1 chemin du vieux four 74910 USINENS, pour la livraison plaques de plâtre, le lundi 12 février 2024 au 29 Grande rue pour des travaux de réhabilitation immobilière,
Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le lundi 12 février 2024 de 11h à 15h M. KANMACHER Philippe, est autorisé à faire acheminer une livraison de plaques de plâtre niveau du 29 Grande rue. Les deux places de parking présentes devant la fontaine de l'église seront réservées au stationnement des véhicules de livraison.

ARTICLE 2 : La signalisation provisoire règlementant le stationnement sera mise en place et enlevée par le demandeur.

ARTICLE 3 Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel.
- au centre technique municipal de Seyssel.
- à M. KANMACHER Philippe résidant au 1 chemin du vieux four 74910 USINENS.

A Seyssel, le 5 février 2024
Le Maire, Gérard LAMBERT

MAIRIE DE SEYSSEL (Haute-Savoie)